












Ralentissez, contemplez, ressourcez-vous sur un Grand Site de France ! Deuxième étape de la boucle qui vous conduit à la découverte des Forêts du Folin, point culminant de la Bourgogne à 901 m.

 Durée	6h 20	 Difficulté	Moyenne
 Distance	17,90 km	 Retour point de départ	Non
 Dénivelé positif	437 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	567 m	 Commune	Saint-Prix (71990)
 Point haut	906 m	 Région	Morvan
 Point bas	421 m		



Trace n° 49375183

Description

Départ du Pré du Massé à Glux-en-Glenne.

(D) Ne pas quitter le GR[®], prendre à gauche sur la route, puis un chemin à droite. Croiser la Route forestière du Bois du Roy, poursuivre en face, puis suivre à droite la Route Forestière de la Proie. Parvenir à la patte d'oie occupant le site de l'ancienne station de ski.

(1) Obliquer sur la droite en conservant le GR[®].

(2) Passer à l'antenne du Haut Folin, façon "fusée" de Tintin, sommet de la Bourgogne. *Les nombreux ruisseaux qui prennent leur source sur ses pentes sont riches de zones humides et tourbeuses. Les tourbières du Morvan sont classées Réserve Naturelle, depuis peu.* Continuer jusqu'à un grand virage à droite qui fait longer la Route Forestière de Préperny avant de la rejoindre.

(3) La traverser pour reprendre le chemin en face et poursuivre, en gardant la même direction, pour atteindre un embranchement (cote 743).

(4) Bifurquer à gauche, avancer de quelques centaines de mètres, puis prendre sur la droite en conservant le GR[®]. Poursuivre jusqu'au Col de la Croisette sur la D179.

(5) Traverser avec prudence, en abandonnant le GR[®], et prendre à droite un chemin balisé en Jaune, qui descend vers le Sud, jusqu'à Crot Morin.

(6) Bifurquer à droite et rejoindre un croisement à quatre directions où s'effectue la jonction avec le GRP[®] Tour du Morvan, balisé Jaune et Rouge. Filer tout droit avec ce balisage.

(7) Quitter la route pour un chemin sur la droite, débouchant sur une autre route. Abandonner alors le GRP[®] pour prendre à gauche, en suivant un balisage Jaune. Poursuivre tout droit jusqu'au croisement après la Courte.







(8) Traverser la route pour s'engager sur un chemin en face, portant le balisage Jaune, et continuer de descendre vers le village de Saint-Prix.

(9) Traverser la D179 pour suivre en face la D260. Dépasser le lieu-dit Plein Faîte d'une centaine de mètres.

(10) Quitter la route pour suivre un chemin sur la gauche, conduisant tout droit à Argentolle.

(11) Prendre à gauche un chemin balisé Jaune descendant dans la vallée, traverser le ruisseau et remonter jusqu'à la D3. Bifurquer à gauche pour longer la route, avec prudence, puis traverser pour rejoindre le Musée de Bibracte **(A)**.

Points de passages

-  **D Pré du Massé - Glux-en-Glenne**
| N 46.980087° / E 4.023235° - alt. 750 m - km 0
-  **1 Ancienne station de ski**
| N 46.990633° / E 4.023797° - alt. 771 m - km 1.31
-  **2 - Haut Folin (901 m)**
| N 46.99561° / E 4.037246° - alt. 906 m - km 2.52
-  **3 Route Forestière de Préperny**
| N 46.996856° / E 4.046568° - alt. 838 m - km 3.8
-  **4 Embranchement**
| N 46.98302° / E 4.055001° - alt. 751 m - km 5.58
-  **5 Col de la Croisette**
| N 46.993746° / E 4.085782° - alt. 626 m - km 8.48
-  **6 Crot Morin**
| N 46.976616° / E 4.086394° - alt. 568 m - km 10.68
-  **7 Chemin à droite**
| N 46.969072° / E 4.083864° - alt. 538 m - km 11.59
-  **8 La Courte**
| N 46.961303° / E 4.081288° - alt. 490 m - km 12.58
-  **9 Saint-Prix - Traversée de la D179**
| N 46.954908° / E 4.072715° - alt. 449 m - km 13.7
-  **10 Chemin à gauche**
| N 46.948897° / E 4.063768° - alt. 462 m - km 14.81
-  **11 Argentolle**
| N 46.944771° / E 4.049573° - alt. 495 m - km 16.11
-  **A Parking - Musée de Bibracte**
| N 46.931955° / E 4.048503° - alt. 613 m - km 17.9

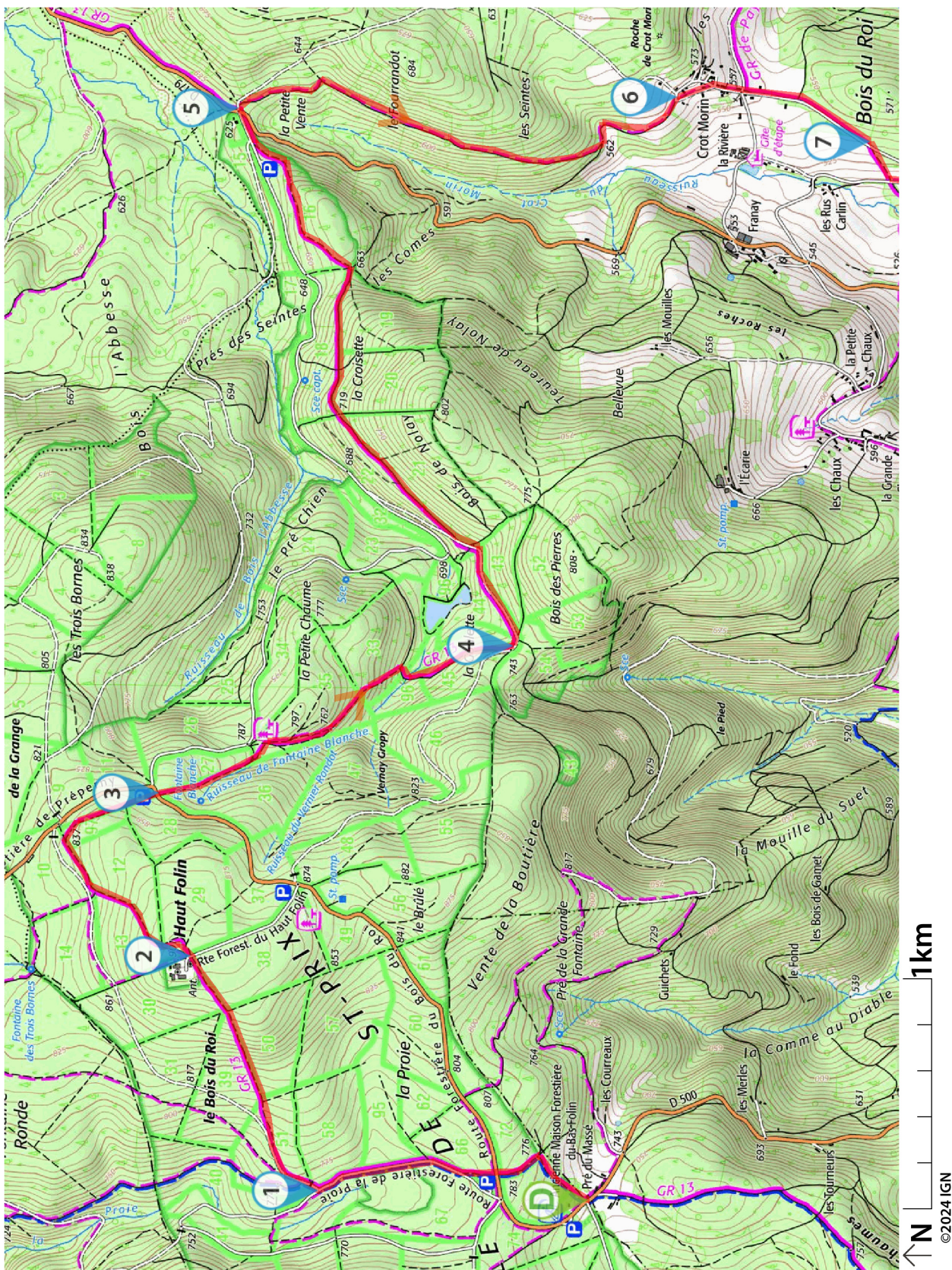
Informations pratiques

- (6) Hébergement à 700 m du chemin : « Gîte des fleurs » et « Mini ferme du Morvan » (tipis, cabanes) à "la Rivière"
Hébergement à Saint-Prix : chambre d'hôtes « l'eau vive », Brasserie "Le Braconnier" et restaurant "Chez Franck et Francine".
(A) Tables de pique-nique, toilettes, consignes au musée, restaurant "le Chaudron" : site internet de [Bibracte](#).

A proximité

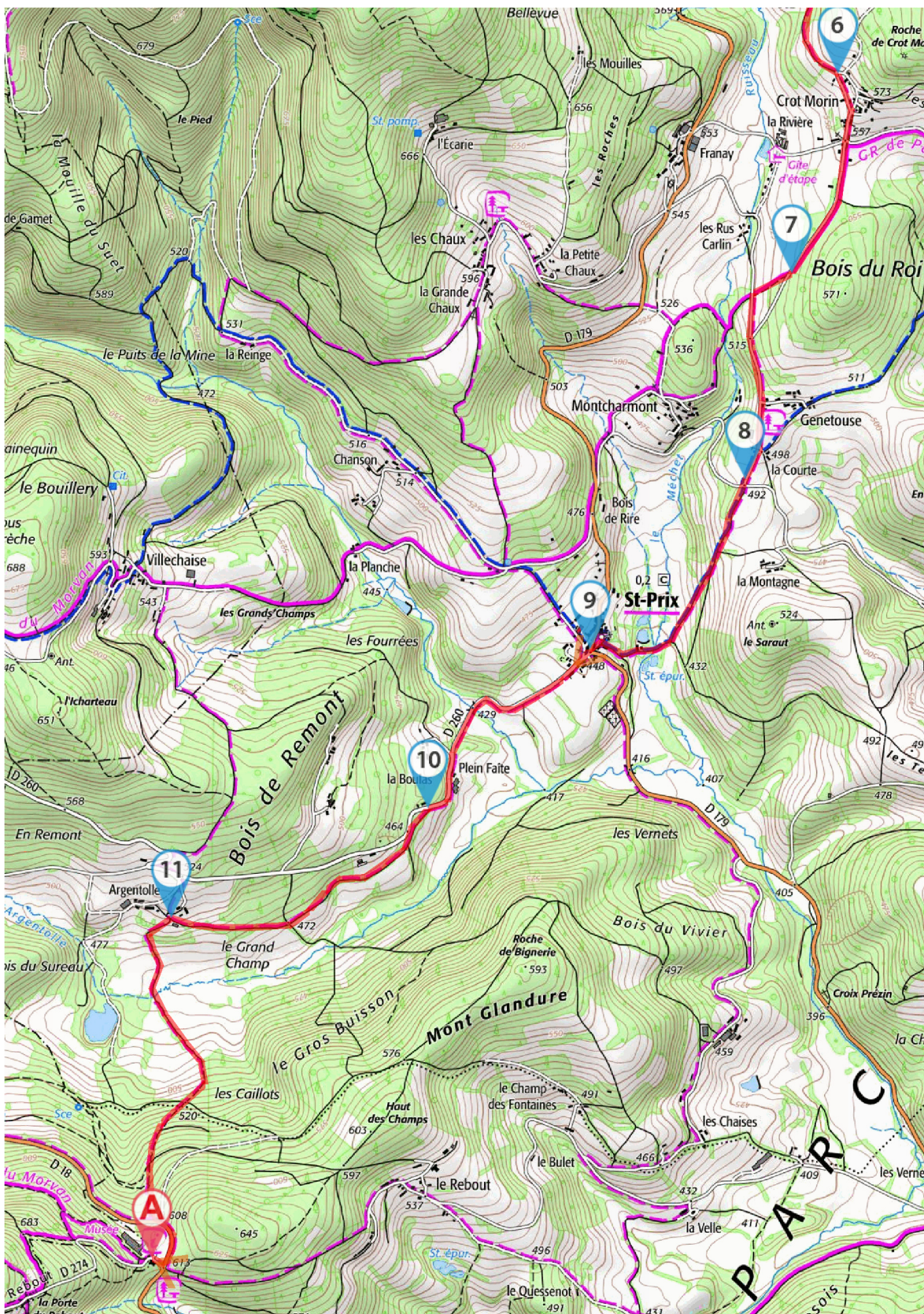
- (1) Autrefois il existait une station de ski, tout près du Haut Folin, c'était la station la plus proche de Paris. Installés par le Club Alpin Français, un télésiège, une piste de ski alpin, un chalet-restaurant ont existé jusqu'aux années 1980.
(2) Le Haut Folin (901 m) est le point culminant du Morvan et de la Bourgogne toute entière.
(6) La mini-ferme du Morvan à la Rivière,
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-pre-du-masse-saint-prix-bibracte/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

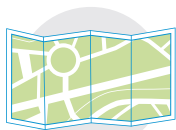
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



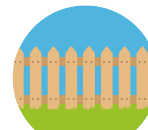
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



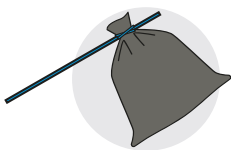
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.